



# Procès-Verbal Commission Féminines

N° 24  
15 Juin 2022

*Par courriel :* Daniel Roger, Président  
Laurence Paré, Laurent Bauvineau  
*Excusés :* Laëtitia Charreau, Sylvain Denis, Annie Olivier  
*Assiste :* Sébastien Duret

## Appel

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :**

- porte sur le classement en fin de saison.

### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## 1. Approbation du Procès-Verbal

---

La Commission approuve le PV n° 23 du 18 mai 2022 sans réserve.

## 2. Bilan

---

Après quelques inquiétudes en début de saison, il a été constaté finalement une augmentation du nombre de licenciées.

Les finales de Coupes ont été une réussite avec le cap des 1 000 spectateurs dépassés à Thouaré-sur-Loire.

Pour les championnats jeunes, pour la première fois, trois phases étaient organisées et ont pu aller à leurs termes pour la satisfaction de presque toutes les équipes.

Pour la pratique Futsal, il est regretté le peu d'équipes engagées alors que de nouvelles compétitions vont voir le jour. De même, que le Challenge U18F Futsal envisagé n'a pas pu être organisé faute de salles. Remerciements cependant aux équipes engagées.

La pratique Foot5 a été une réussite avec la mise en place d'une Coupe Foot5 U13F pour les équipes ne participant pas au Festival Foot U13F. Cela a été très apprécié, également pour les équipes U15F et U18F. Il est regretté le peu d'équipes ayant participé en Seniors Féminines.

Le Foot5 a aussi été organisé à la place des actions Indoor les 13 novembre et 11 décembre pour les équipes U13F Foot5 avec 56 équipes participantes.

### 3. Championnats

---

- **Établissement des classements finaux**

La Commission établit les classements des championnats seniors féminins – saison 2021-2022 sous réserve d'éventuelles procédures ou procédures en cours (cf annexe).

Ces classements, ainsi que les accessions et relégations, sont établis dans le cadre de la préparation de la saison 2022-2023. Ils ne sauraient constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer à la division indiquée pour la saison 2022-2023. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours ou procédures qui imposeraient une modification de la liste des équipes participantes.

La Commission est informée du nombre d'équipe reléguée de Régional 2 en Départemental 1 soit 1 équipe. En conséquence, en application du tableau des accessions-relégations publié en début de saison, les dispositions suivantes sont appliquées :

**Départemental 1**

Promu en R2 : 1 équipe

Relégués en D2 : 2 équipes

**Départemental 2**

Promu en D1 : 1 équipe

Relégués en D3 : 2 équipes

**Départemental 3**

Promu en D2 : 1 équipe

Relégués en D4 : 3 équipes\*

**Départemental 4**

Promus en D3 : 2 équipes\*

\*Il est précisé que l'organisation des championnats de Départemental 3 et 4 sera en fonction du nombre d'équipes engagées. La Commission se laisse la possibilité de proposer l'organisation d'un dernier niveau « Départemental 3 » en première phase.

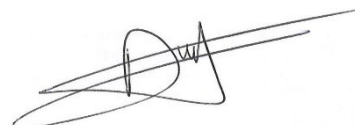
- **Engagements 2022-2023**

Pour les engagements dans les compétitions jeunes féminines, il sera proposé de se positionner dès l'engagement en niveau 1 ou 2, jusqu'aux U18F.

Le Président,  
Daniel Roger



Le secrétaire de séance,  
Sébastien Duret



### Légende

Accession

Relégation

JO : joué

NU : nul

dont PP : dont perte par pénalité

BP : buts pour

Pts pénalité : points directs retirés

GA : gagné

PE : perdu

dont FO : dont forfait

BC : buts contre

Solde pénalités : Article 37

Article : article appliqué en cas d'égalité, de relégation ou d'interdiction

### Départemental 1 Féminine

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	dont FO	BP	BC	Diff	Pts pénalité	Solde pénalités	Article
1	Gf Vertou Sorinières 1	58	20	19	1	0		88	11	77			
2	Rezé Aepr 1	55	20	18	1	1		114	10	104			
3	Gf Sud Loire Montagne 1	42	20	14	0	6		57	27	30			
4	Gf Loireauxence Foot 1	30	20	9	3	8		44	52	-8			
5	Rezé Fc 1	29	20	9	2	9		53	44	9	0		11.1.e.
6	La Chapelle Erdre Acc 1	29	20	9	2	9		39	56	-17	0		11.1.e.
7	Gf Hirondelles du Gesvres 1	25	20	8	1	11		34	49	-15			
8	Gf Châteaubriant Derval 1	24	20	8	1	10	1	36	39	-3			
9	Camoël Presqu'île Fc 1	20	20	6	2	12		35	87	-52			
10	Savenay Malville Prinquiau Fc 1	8	20	2	2	16		32	69	-37			
11	Gf Nantes Est 1	-1	20	0	1	17	2	7	95	-88			

### Départemental 2 Féminine

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	dont PP	BP	BC	Diff	Pts pénalité	Solde pénalités	Article
1	Gf Geneston-Vignoble 1	31	16	9	4	3		46	26	20			
2	Nantes Métallo Sport 1	29	16	8	5	3		38	19	19			
3	Gf Presqu'île 44 1	27	16	8	3	5		29	24	5	0		11.1.d.
4	Pont-Château Aos 1	27	16	8	3	5		23	20	3	0		11.1.d.
5	Guémené Pays Fc 1	26	16	7	5	4		47	34	13			
6	Nort sur Erdre Ac 1	24	16	7	3	6		24	24	0			
7	Rezé Aepr 2	16	16	5	1	10		30	35	-5			
8	Gf du Pays Noir 2	13	16	4	2	10	1	21	38	-17			
9	Mouzellon Étoile 2	5	16	1	3	12	1	13	53	-40			
10	E.Ste Luce Us/Carquefou 2	FG											

### Départemental 3 Féminine - Phase 2

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	dont FO	BP	BC	Diff	Pts pénalité	Solde pénalités	Article
1	Gf Loroux Divatte 1	27	9	9	0	0		40	3	37			
2	Pornic Foot 1	24	9	8	0	1		47	5	42			
3	Thouaré Us 1	16	9	5	1	3		17	26	-9			
4	Cordemais Le Temple Fc 1	13	9	4	2	2	1	11	16	-5			
5	Gf Loire et Retz 2	12	9	4	0	5		19	20	-1			
6	Bouguenais Foot 1	10	9	3	1	5		18	24	-6			
7	Nantes Sporting Club 1	9	9	3	1	4	1	25	28	-3			
8	Gf Loire et Cens 1	7	9	2	1	6		10	27	-17			
9	Campbon Ubcc 1	5	9	2	0	6	1	16	26	-10			
10	Gf Canal et Forêt 1	FG											

### Départemental 4 Féminine - Phase 2

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	dont FO	BP	BC	Diff	Pts pénalité	Solde pénalités	Article
1	Gf Dresny Plessé Vay 1	19	9	6	1	2		31	12	19			
2	Ent. St Mars Désert/Joué 1	18	9	5	3	1		28	10	18	0		11.1.e.
3	Fay Bouvron Fc 1	18	9	6	0	3		22	12	10	0		11.1.e.
4	E.St Sébastien/Gf Vertou S. 1	15	9	4	3	2		16	14	2			
5	E. Oudon Cfc/St Géréon R. 2	14	9	4	2	3		15	15	0			
6	Nantes Étoile Cens 1	12	9	3	3	3		18	17	1			
7	Gf Loroux Divatte 2	11	9	3	3	2	1	9	15	-6			
8	Châteaubriant Al 1	8	9	2	2	5		6	11	-5			
9	Rezé Fc 2	5	9	1	2	6		7	29	-22			
10	Villeneuve Bourgneuf Fc 1	4	9	1	1	7		6	23	-17			